



Commune de
Beaufort

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 28 MARS 2022, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 21 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, MORAND Céline (arrivée à 20H30), BURDET Nelly, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, MENOTTO Sylvain

ABSENTE REPRESENTEE : Mme VIARD-GAUDIN Eliette par Mme CRESSENS Annick

ABSENTS :
Mme HORNECKER Justine
M. BLANC Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUC-GONINAZ Guy

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, la création du poste d'Agent d'entretien pour la Maison de santé.

Il demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage aux populations victimes de la guerre en Ukraine et aux deux agents de la Direction Interdépartementale des Routes, décédés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions en mars 2022.

➤ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DES BUDGETS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2021 des sept budgets de la Commune de Beaufort et adresse ses remerciements aux personnels de la collectivité qui contribuent, aux côtés des élus, à une gestion rigoureuse et optimisée des budgets (recouvrement des recettes et mandatement des dépenses), tout au long de l'année.

▪ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA MARZELLAZ

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévisions	510 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
Recettes	Prévisions	510 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
	Résultat de l'exercice	0,00 €
	Report de résultat 2020	- 188 323,30 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	- 188 323,30 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	255 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
Recettes	Prévisions	255 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
	Résultat de l'exercice	0,00 €
	Report de résultat 2020	0,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	0,00 €

Ce budget n'a subi aucun mouvement en 2021 : la vente des 5 derniers lots est actuellement en cours et ce budget est susceptible d'être clôturé en 2022.

▪ BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHAUFFAGE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévisions	251 787,00 €
	Réalisations	233 663,70 €
Recettes	Prévisions	251 787,00 €
	Réalisations	193 948,71 €
	Résultat de l'exercice	- 39 714,99 €
	Report de résultat 2020	0,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	- 39 714,99 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	66 920,00 €
	Réalisations	39 402,46 €
Recettes	Prévisions	66 920,00 €
	Réalisations	41 462,37 €
	Résultat de l'exercice	+ 2 059,91 €
	Report de résultat 2020	- 17 177,93 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	- 15 118,02 €

Ce budget est déficitaire en fonctionnement et en investissement au regard notamment de l'évolution de ses charges. Une réflexion portant sur le prix de vente des calories devra être engagée rapidement afin d'améliorer les résultats de ce budget.

▪ BUDGET ANNEXE FORET

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévisions	473 608,00 €
	Réalisations	294 249,39 €
Recettes	Prévisions	473 608,00 €
	Réalisations	400 710,96 €
	Résultat de l'exercice	+ 106 461,57 €
	Report de résultat 2020	- 141 009,74 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	- 34 548,17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	87 647,31 €
	Réalisations	9 108,13 €
Recettes	Prévisions	87 647,31 €
	Réalisations	46 587,44 €
	Résultat de l'exercice	+ 37 479,31 €
	Report de résultat 2020	+ 39 036,37 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	+ 76 515,68 €

Les résultats 2021 de ce budget montrent une amélioration du résultat de la section de fonctionnement, traduction d'une augmentation des ventes de coupes de bois.

Monsieur le Maire félicite les élus de la Commission agriculture / forêt / environnement pour le travail accompli en partenariat avec les services de l'ONF.

Il convient de préciser que le budget général contribue à l'équilibre de ce budget par le versement d'une subvention d'équilibre de 80 000 € (montant équivalent à la fiscalité).

▪ BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévisions	115 000,00 €
	Réalisations	84 459,90 €
Recettes	Prévisions	115 000,00 €
	Réalisations	100 936,12 €
	Résultat de l'exercice	+ 16 476,22 €
	Report de résultat 2020	+ 15 000,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	+ 31 476,22 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	187 962,49 €
	Réalisations	155 427,04 €
Recettes	Prévisions	187 962,49 €
	Réalisations	72 673,93 €
	Résultat de l'exercice	- 82 753,11 €
	Report de résultat 2020	+ 85 011,56 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	+ 2 258,45 €

L'excédent des deux sections (fonctionnement et investissement) témoigne du bon fonctionnement du camping municipal (augmentation croissante du chiffre d'affaires qui a atteint 110 000 € HT en 2021 (il reste en effet 10 000 € de recettes à recouvrer sur 2022)). Cette année 2022 sera une année

de transition au regard de la consultation lancée pour le projet de développement du camping dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif.

▪ BUDGET ANNEXE EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévisions	50 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
Recettes	Prévisions	50 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
	Résultat de l'exercice	0,00 €
	Report de résultat 2020	- 294,50 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	- 294,50 €

▪ BUDGET ANNEXE DOMAINE SKIABLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévisions	1 219 246,42 €
	Réalisations	1 202 498,79 €
Recettes	Prévisions	1 219 246,42 €
	Réalisations	1 219 249,00 €
	Résultat de l'exercice	+ 16 750,21 €
	Report de résultat 2020	- 16 243,89 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	+ 506,32 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	2 895 022,94 €
	Réalisations	2 154 069,94 €
Recettes	Prévisions	2 895 022,94 €
	Réalisations	967 942,42 €
	Résultat de l'exercice	- 1 186 127,52 €
	Report de résultat 2020	+ 1 887 628,52 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	+ 701 501,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement intègre la redevance versée par la SEMAB (170 000 €) malgré la non-ouverture des remontées mécaniques en 2021, et une subvention d'équilibre du budget général de 1 049 249 €.

▪ BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévisions	6 621 208,00 €
	Réalisations	5 894 901,86 €
Recettes	Prévisions	6 621 208,00 €
	Réalisations	7 052 473,54 €
	Résultat de l'exercice	+ 1 157 571,68 €
	Report de résultat 2020	0,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	+ 1 157 571,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	4 091 118,00 €
	Réalisations	2 037 600,91 €
Recettes	Prévisions	4 091 118,00 €
	Réalisations	2 098 526,68 €
	Résultat de l'exercice	+ 60 925,77 €
	Report de résultat 2020	- 582 238,87 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	- 521 313,10 €

L'excédent de la section de fonctionnement est en baisse de 92 000 € par rapport aux résultats de 2020 mais il convient de rappeler que cette année a été marquée par la crise sanitaire et la non-ouverture des remontées mécaniques qui ont fortement impacté les recettes issues de l'activité touristique (taxe de séjour notamment).

Les charges de fonctionnement continuent à être optimisées.

Les résultats 2021 sont favorables et permettent, d'une part de maintenir une structure financière satisfaisante, d'autre part de réaliser le Programme Pluriannuel d'Investissement validé le 21 février 2022.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes administratifs 2021 (1 abstention pour le compte administratif du budget annexe eau), étant précisé que Monsieur le Maire est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

➤ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DE MADAME LE TRESORIER

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2021 de Madame le Trésorier qui correspondent aux comptes administratifs.

➤ AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil procède à l'affectation des résultats (pour permettre la couverture des déficits des sections d'investissement) :

- ⇒ Budget général : 1 157 571,68 €
- ⇒ Budget camping : 31 476,22 €

➤ VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2022

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors de la séance du 21 février 2022 au cours de laquelle le Conseil municipal a pris connaissance de la situation financière de la collectivité suite à l'analyse présentée par AGATE (Agence Alpine des Territoires). La maquette financière du Programme Pluriannuel d'Investissement a été validée lors de cette séance et intègre notamment la stratégie relative au vote des taux des contributions directes pour l'année 2022.

Il propose de ne pas augmenter en 2022 le taux des deux taxes que sont le foncier bâti et non bâti en les maintenant à 29,77 % pour le foncier bâti et à 145,18 % pour le foncier non bâti. Cette décision est guidée par la volonté de ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants de la Commune, étant précisé qu'au regard de l'inflation, les bases augmentent naturellement de 3,4 %, ce qui va générer une augmentation des impôts fonciers.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

➤ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS : GENERAL, CHAUFFAGE, CAMPING MUNICIPAL, FORET, DOMAINE SKIABLE, EAU ARLYSÈRE, LOTISSEMENT DE LA MARZELLAZ

Monsieur le Maire rappelle le contexte dans lequel s'est inscrite la préparation budgétaire pour l'exercice 2022 : poursuite de la réforme de la taxe d'habitation, évènements géopolitiques qui auront une incidence importante sur les charges (fournitures, énergie, carburants).

Il rappelle également les échanges intervenus lors de la séance du 21 février 2022 au cours de laquelle le Conseil municipal a validé la maquette financière du Programme Pluriannuel d'Investissement, en intégrant notamment la réalisation d'un programme de travaux de 1,6 M€ pour des travaux courants. Par suite, les élus ont décidé de porter cette enveloppe à 1,9 M€ grâce à la mobilisation de recettes complémentaires (subventions et cessions).

Ce budget respecte également la décision prise de ne pas recourir aux prêts pour les travaux courants et de réserver la mobilisation d'emprunt pour les opérations structurantes en cours de montage susceptibles d'être réalisées dans la seconde partie du mandat : projets de la Cayère (à vocation patrimoniale) et de Marcôt (à vocation touristique et sportive).

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires travaillées lors de plusieurs réunions des commissions programmation et finances, le Conseil vote les budgets primitifs 2022 : général, eau Arlysère, forêt, domaine skiable, chauffage, lotissement et camping municipal.

○ BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHAUFFAGE (unanimité)

- Section de fonctionnement	265 902,00 €
- Section d'investissement	61 860,02 €

Principales opérations retenues : contrats d'exploitation et d'approvisionnement de la chaufferie bois en cours de renouvellement suite à consultation pour une durée de deux ans. Réflexion à poursuivre s'agissant de l'extension du réseau et du devenir de la chaufferie

○ BUDGET ANNEXE EAU ARLYSÈRE (unanimité)

- Section d'exploitation	50 000,00 €
--------------------------------	-------------

Ce budget permet de traiter les flux financiers entre la Commune et Arlysère Agglomération, flux liés aux mises à disposition de personnels et de matériels.

○ BUDGET ANNEXE DOMAINE SKIABLE (unanimité)

- Section de fonctionnement	1 171 757,00 €
- Section d'investissement	1 722 250,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre avec une redevance de la SEMAB de 248 000 € (calculée sur la base d'un chiffre d'affaires hors taxes de la SEMAB de 3,8 M€). Le montant de la redevance sera réévalué en fonction du chiffre d'affaires arrêté à la fin de la saison d'hiver. A ce jour, le chiffre d'affaires de la SEMAB s'élève à 4 M€ HT. Ce budget s'équilibre avec une subvention d'équilibre du budget général de 923 250 €.

La section d'investissement intègre des crédits de reports pour la télécabine du Bois (323 000 €) et permet de provisionner une enveloppe de travaux d'un montant de 375 000 €, enveloppe qui pourra être répartie sur diverses opérations d'aménagement du domaine skiable (étude d'aménagement du secteur du Cuvy, Climsnow, amélioration de pistes, amélioration du système de neige de culture permettant de mobiliser le solde de la subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes, ...).

- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA MARZELLAZ (unanimité)
- Section de fonctionnement 510 000,00 €
- Section d'investissement 255 000,00 €

La clôture de ce budget va être réalisée en 2022, compte-tenu de la vente en cours des 5 derniers lots, le montant total des recettes attendues s'élevant à 338 615 €.

- BUDGET ANNEXE FORET (unanimité)
- Section de fonctionnement 675 818,00 €
- Section d'investissement 199 127,00 €

Le budget 2022, compte-tenu du déficit cumulé fin 2020 et reporté (- 141 009 €), est établi avec un produit issu des ventes de coupes de 531 350 € (correspondant à un volume de bois vendus de 7 000 m³) et sans apport du budget général. Un programme de travaux en forêt communale est décidé pour un montant de 158 918 €, auquel se rajoute la coupe de Roche noire (réalisation printemps 2022 pour un montant de 151 000 €). L'amélioration des résultats du budget annexe forêt et la recette importante issue des ventes de coupes permettent de solder en 2022 l'intégralité des charges foncières pour un montant de 175 000 €.

- BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL (unanimité)
- Section de fonctionnement 105 500,00 €
- Section d'investissement 57 134,67 €

Ce budget 2022 est établi selon une gestion en régie municipale : en effet, l'établissement d'un Bail Emphytéotique Administratif, permettant d'une part de réaliser le projet de développement du camping sur le terrain de la CCAS, d'autre part d'assurer la gestion du camping actuel, ne sera pas formalisé avant la saison d'été 2022. La section de fonctionnement prévoit un chiffre d'affaires de 105 500 €.

- BUDGET GENERAL (unanimité)
- Section de fonctionnement 6 975 048,00 €
- Section d'investissement 4 261 944,00 €

Le budget 2022 se caractérise par les principales évolutions suivantes :

- prise en compte de l'augmentation des charges d'énergie et de carburants,
- maintien des soutiens financiers apportés aux associations,
- optimisation des charges de personnel,
- maintien des taux en vigueur pour le foncier bâti et non bâti, étant précisé que l'augmentation des bases (+ 3,4 %) impactera les contribuables de la Commune.

Les investissements retenus intègrent notamment les travaux de voirie et de génie civil, le projet d'aménagement dans le secteur de la Coopérative, la réfection des ponts qui le nécessitent, la réfection des toitures des bâtiments communaux, les opérations de suivi des glissements, des travaux sur les alpages, des opérations de revalorisation du patrimoine (site de La Cayère), des équipements à vocation sportive et touristique (première étape du projet Marcôt, aire de jeux).

La section d'investissement prévoit une programmation de travaux de 1,9 M€ (hors reports) et s'équilibre sans recours aux prêts mais avec un produit issu de la vente de biens communaux pour un montant total (hors reports) de 170 000 € (ancienne école de la Pierre) ainsi que le recours aux subventions pour un montant total de 387 000 € (dont 85 085 € non affecté). Ces subventions proviennent notamment du Conseil départemental (Petites villes de demain et Contrat Station moyenne), de la Région et de l'État.

➤ ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose, dans un souci de transparence, aux Communes, aux EPCI à fiscalité propre, aux Départements et aux Régions de produire un état de l'ensemble des indemnités de toutes natures, touchées par leurs élus « au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein » et dans tous types de syndicats ou sociétés locales, cet état devant être communiqué chaque année aux membres de l'assemblée délibérante avant l'examen du budget.

Le Conseil prend connaissance de l'état annuel des indemnités des Elus.

➤ VALIDATION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL POUR LA SAISON 2022

Le Conseil valide (1 abstention) les tarifs proposés pour 2022 avec une augmentation moyenne de 2 % sur tous les tarifs et un tarif pour le branchement électrique établi à 4,50 €.

➤ SOLLICITATION DU FONDS D'AMORÇAGE POUR LA COUPE FORESTIERE DE SAINTE-BARBE

Le Conseil municipal sollicite le fonds d'amorçage pour la réalisation de la coupe à câble de Marcôt, ce fonds constituant une avance de trésorerie sans intérêt sur 9 mois, permettant de couvrir les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes. Le montant sollicité pour cette coupe s'élève à 82 050 €.

➤ DECISION S'AGISSANT DU MARCHE DE VOIRIE

Une consultation sous forme d'avis d'appel public à la concurrence soumis aux dispositions du Code des Marchés publics a été lancée pour l'exécution de travaux d'aménagements et d'entretien de voirie et de génie-civil, répartis en 3 lots, le lot 3 relatif aux travaux de génie civil ayant déjà été attribué. Après analyses des offres et négociations, ont été retenues pour les lots 1 et 2 :

Lots	Entreprises attributaires	Montant HT estimé
Lot n° 1 – Entretien et enduits	Entreprise COLAS	144 570,00 €
Lot n° 2 - Travaux d'aménagement et de renouvellement de voirie	Entreprise COLAS	420 965,50 €

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

➤ DECISION S'AGISSANT DU MARCHE D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX SUR PISTES

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché « Travaux d'entretien et réparations sur pistes et chemins communaux » sur la base d'un marché fractionné à bons de commande pour une période d'un an renouvelable trois fois avec l'entreprise QUAY pour un montant HT de 108 020 € par an.

➤ DECISION S'AGISSANT DU MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE COMBUSTIBLES BOIS POUR LA CHAUFFERIE

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture et livraison de combustibles bois pour la chaufferie bois pour une période de deux ans avec l'entreprise BESSON, l'offre intégrant un prix pour le bois fourni par la collectivité et un prix pour le bois fourni par l'entreprise.

➤ DECISION S'AGISSANT DE LA COUPE DE BOIS DE SAINTE-BARBE

L'ONF, maître d'œuvre pour cette coupe, suggère de reporter la décision au regard de l'analyse en cours.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ URBANISATION TERRAIN LES CHAMPS A BEAUFORT : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE VENTE DU TERRAIN ET VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES

Monsieur le maire présente le contenu de l'appel à candidature pour la vente du terrain situé aux Champs à Beaufort, terrain constructible qui est support d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au PLU. De plus, pour l'achat de ce terrain à l'indivision PERSONNETAZ en 2011, un prêt GAIA contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation a été contracté et impose la réalisation d'un certain pourcentage de logements sociaux.

Suite au débat portant sur l'opportunité de vendre ou d'établir un Bail Emphytéotique Administratif (BEA), l'appel à candidature pour la vente de ce terrain est validé tout comme le cahier des charges de la consultation (1 abstention), étant précisé que le projet consiste en la création de 30 logements en accession à la propriété et en location.

➤ ETABLISSEMENT DE SERVITUDES SUR PARCELLES COMMUNALES ARECHES (PROJET TERRESENS)

Le Conseil est informé du projet de réalisation d'une résidence de tourisme porté par le groupe TERRESENS à Arêches au lieu-dit l'Ilaz (75 appartements, 400 lits sur une surface de plancher de 6 400 m²) et prend connaissance de la demande du constructeur que soient établies des servitudes de passage et de cours commune sur les parcelles communales limitrophes. Le Conseil valide à l'unanimité l'établissement de ces servitudes.

➤ DECISION S'AGISSANT DE L'ATTRIBUTION DES LOTS AU SEIN DU LOTISSEMENT DE LA MARZELLAZ

Le Conseil est informé des résultats de la procédure d'attribution des 5 lots du lotissement de La Marzellaz : 8 candidatures ont été reçues et 2 candidatures n'ont pas été retenues par le comité de sélection, en application des critères. Par suite, deux candidats se sont désistés et le tirage au sort a eu lieu en présence des candidats le lundi 21 mars 2022. Le conseil prend connaissance du résultat du tirage au sort et décide la vente des lots n° 11, 12, 13 et 14 respectivement à M PYTHON CURT Benoit et Marion MOLHERAT, PYTHON CURT Maximilien et Rémy, BON MARDION Julie et Simon VALENTE, BOVOLENTA Caroline et ROCHAIX Léo. Le lot n° 1 n'a été choisi par aucun candidat et reste disponible.

➤ DECISION S'AGISSANT DU DEVENIR DU CHATEAU DE LA GRANDE SALLE

Le Conseil prend connaissance de la situation du château de la Grande salle : des risques de chutes de pierres menaçant le chemin de la Cayère, ce dernier a été fermé au public et sera prochainement dévoté à l'aval. La Commission patrimoine engagera une réflexion avec les spécialistes de la conservation du patrimoine et les mécènes qui se sont d'ores et déjà déclarés, afin de prendre des décisions sur le devenir du site.

➤ INFORMATION SUR L'INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA MAISON FORTE DITE MAISON BLANC A BEAUFORT

Le Conseil prend connaissance de l'arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques de la Maison forte dite Maison Blanc à Beaufort, aux fins de transcription de la servitude et du périmètre de protection (500 m) dans les documents d'urbanisme de la Commune de Beaufort. Au regard des enjeux et impacts de cette décision, le Conseil décide (2 abstentions) d'engager un recours à l'encontre de l'arrêté préfectoral.

➤ INFORMATION SUR LES JUGEMENTS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF SUR LES CONTENTIEUX ISSUS DE LA REVISION GENERALE DU PLU

Le Conseil prend connaissance des jugements rendus par le Tribunal administratif de Grenoble suite aux recours à l'encontre de la révision générale du PLU, recours déposés par des administrés (au nombre de 8).

7 jugements sont favorables à la collectivité et impliquent une indemnité de 1 000 € à verser à la Commune par chaque personne ayant engagé le recours.

Un jugement est favorable au pétitionnaire : la Commune devra lui verser la somme de 1 000 € et modifier le PLU conformément au jugement.

➤ CREATION DU POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN POUR LA MAISON DE SANTE

Le Conseil est informé du fait qu'en l'absence de salarié pour réaliser l'entretien des parties communes de la Maison de santé, la collectivité a eu recours à une entreprise de nettoyage pour les mois de février et de mars, étant précisé que l'intégralité des charges est facturée aux Professionnels de santé.

Une candidate s'étant positionnée, Monsieur le Maire propose la création d'un poste pour l'entretien des parties communes de la Maison de santé.

➤ COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission agricole / forêt :

- Rédaction d'un arrêté pour le règlement de la pratique visant à installer des pièges photos sur des parcelles communales. La Commune devra être sollicitée pour accord en préalable à toute pose de caméra sur ses parcelles

- Devenir de l'agriculture et de la transmission des exploitations : une réunion est organisée par la Commission le mercredi 27 avril 2022 à 14 H avec tous les agriculteurs de plus de 55 ans et avec l'appui de la DDT, de la SAFER et de la Chambre d'agriculture

Commission créer du lien / vie associative :

- Conseils d'écoles d'Arêches et de Beaufort : point sur les nombreuses activités proposées aux enfants

Arêches : point sur l'évolution des effectifs, classe saturée

Maintien des modalités de fonctionnement de l'école

Beaufort : activités présentées sportives etc intervenant musical ok

Cours d'italien en lien avec le Collège

Effectifs maintenus et pas de fermeture de classe prévue

- Soirée des Maisons fleuries le 29 avril en soirée avec intervenants extérieurs et remise des prix des maisons fleuries

- L'association Les Tritons est en sommeil : une consultation a été engagée auprès d'autres associations dans le but de gérer la buvette

- Assemblée générale du Tennis club : souhait d'augmenter le nombre de pratiquants et d'organiser des stages. La question de l'état des terrains sera à traiter prochainement, tout comme le sujet du développement de nouvelles activités

Commission tourisme :

- Travail en cours sur la signalétique

SEMAB :

- Information sur les décisions prises s'agissant des modalités d'ouverture des remontées mécaniques pour cette fin de saison (fermeture du TSD du Grand-Mont le 3 avril)

- Le congrès de la section Savoie de Domaines Skiables de France a eu lieu le 25 mars à Arêches : une information a été donnée sur la réglementation qui sera imposée pour les tarifs des remontées mécaniques (sujet des tarifs préférentiels)

Commission sécurité :

- Radar du Praz fonctionnel dans les deux sens
- Point sur les secours sur le domaine skiable pendant la saison d'hiver
- Rappel : l'écobuage est interdit sur la Commune par arrêté préfectoral

Commission urbanisme :

- Le compromis de vente de la Maison Simond sera signé mardi 29 mars avec BMP CONCEPT

Commission patrimoine :

- Point sur l'avancement du dossier de la Cayère

Commission ressources humaines :

- La mission de conseil est en cours de réalisation : les groupes de travail associant les salariés vont se réunir prochainement. Monsieur le Maire et Madame Séverine VIBERT, Adjointe, informeront en préalable les équipes des enjeux et objectifs de cette démarche, pour laquelle un premier rendu interviendra courant avril

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Le Mazot : Arlysère agglomération propose de mettre à disposition de la Commune le bâtiment du Mazot pour la ressourcerie, les charges étant prises en charge par l'AAB (dans l'attente de la construction d'un bâtiment d'activité dans la zone de Marcôt qui sera constitué de 3 box de 240 m²). Madame Annick CRESSENS rappelle que ce bâtiment était destiné à accueillir initialement des entreprises. Un débat portant sur l'opportunité de l'intérêt d'avoir réalisé ce bâtiment s'engage.
- Accueil des réfugiés ukrainiens : suite à la mobilisation pour l'envoi en Ukraine de produits de première nécessité, une réflexion est en cours pour permettre l'accueil de familles ukrainiennes. Le Centre Communal d'Actions Sociales de la commune se saisira de ce sujet (réunion le mardi 12 avril 2022).
- Le repas des aînés, initialement prévu en janvier 2022 et reporté à cause du COVID, aura lieu le vendredi 10 juin 2022.
- Label Flocon vert : présentation du dispositif par les équipes de Moutain Riders lors d'une réunion le mercredi 20 avril 2022, en préalable à la décision du Conseil municipal du 9 mai 2022.
- L'inauguration conjointe des télécabines du Bois (Arêches) et des Rosières (Les Saisies) est confirmée le vendredi 1^{er} avril 2022.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Roche', is written over the seal and extends to the right.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 9 MAI 2022**